



Vert l'Avenir

Publication de la CNE AG Insurance

Novembre 2020 / 1

Edito

DANS CE NUMÉRO

1. Edito
2. COVID19 et CPPT
3. S'affilier à un syndicat

Les 19 et 20 novembre, les élections sociales auront lieu chez AG.

Depuis quelques jours, nous vous présentons les candidats CNE, une super équipe motivée ! Tous unis dans le but de vous défendre, de vous soutenir, de vous informer.

Car c'est aussi une des fonctions d'un délégué : vous informer de ce qui se passe dans l'entreprise. Même si vous ne le voyez pas, un bon nombre de réunions continuent à se dérouler afin d'assurer un bon fonctionnement de AG, dans le respect de la concertation sociale et pour garantir le meilleur environnement de travail possible. Vous découvrirez ci-après un aperçu de notre participation au comité de crise mis en place dès le début de la crise COVID.

Retrouvez toute l'actualité de la CNE au sein de AG via les différents média :

votez pour
l'équipe CNE !

LISTE



Email

Elections Sociales

Facebook

Intranet CNE AG

Programme

2020, la Covid 19 et le Comité de Crise du CPPT

Dès le début de la crise Covid 19 mi-mars, vous avez vu apparaître les premiers messages de la direction relatifs aux mesures prises par l'entreprise.

Ce que la direction a évité de souligner c'est, qu'à la demande des représentants du personnel, un Comité de Crise du CPPT a été mis sur pied et qu'il s'est réuni régulièrement dès le début de la crise.

Si ce Comité a été et est l'occasion de prendre connaissance des mesures décidées par le Comité de Direction, il est aussi et surtout celui d'échanges et de dialogues et c'est ainsi que nous avons pu nous faire le relais des problèmes que vous avez rencontrés dans la nouvelle configuration professionnelle et familiale. Lors de ces rencontres, les responsables HR et Concertation Sociale, les Conseillers en Prévention, la médecine du travail, les responsables Facility nous ont écoutés et parfois entendus, voire sollicités, afin de les appuyer dans la détection des problèmes rencontrés.

Les mesures suivantes ont été prises :

- △ Une flexibilité accrue pour réaliser sa journée de travail afin de permettre aux parents de s'occuper de leurs enfants ;
- △ Un aménagement des permanences si nécessaire ;
- △ La possibilité d'augmenter le nombre de jours de congé transformables en heure (de 3 à 5 jours pour les pointeurs, de 1 à 3 pour non pointeurs + accessible aux personnes à temps partiel avec proratisation) ;
- △ La visite des bâtiments sécurisés, ce qui nous a permis de relever une vingtaine de points à corriger afin de permettre une reprise plus sûre dans les sites ;
- △ Le placement de poubelles à couvercles pour les masques et mouchoirs



Lorsque la direction a exposé son programme de reprise progressive et obligatoire dans les sites en juin 2020, les représentants du personnel ont insisté pour que l'on privilégie le télétravail et le travail sur site sur base volontaire. Nous n'avons pas été entendu ... jusqu'au moment où, fin juillet, le CNS a, à nouveau, fortement recommandé la pratique du télétravail.

Le 21 septembre le retour sur sites redevenait obligatoire pour 2 jours par semaine, malgré l'avis défavorable des délégués syndicaux qui craignaient une reprise des contaminations en parallèle avec la réouverture des écoles.

Il y a 2 semaines, en raison de la hausse constante des contaminations, les représentants du personnel ont, en front commun, mené des actions qui ont amené le retour au Télétravail conseillé et à la présence dans les bureaux sur base volontaire, précédant de peu la déclaration au niveau fédéral.

La situation n'est malheureusement toujours pas rassurante et actuellement, le télétravail est redevenu obligatoire actuellement jusqu'au 13 décembre.

Comme depuis le début de cette crise, l'équipe CNE-CSC continue à suivre avec une attention soutenue l'évolution de la situation C'est ainsi que régulièrement elle rappelle que la charge de travail quotidienne doit être adaptée à la durée réelle de la journée de télétravail limitée à 7h14 ou que le management doit faire preuve de souplesse pour tenir compte des situations individuelles dans l'organisation du travail.

Notre équipe reste à l'écoute de vos préoccupations.

N'hésitez-pas à lui faire part de vos soucis, remarques, suggestions, ... !

Plus les citoyens s'affilient à des syndicats, plus la société est égalitaire

Plus les citoyens s'affilient à des syndicats, plus la société est égalitaire. C'est ce que montre ce graphique extrait d'un article publié par le Fonds monétaire international (FMI) en 2015. On reprend ici un des indicateurs d'inégalité des revenus utilisés dans l'article, la part des revenus totaux captée par les 10 % des personnes les plus riches. L'étude concerne un échantillon de 20 pays avancés, dont la Belgique, étudiés sur une période de 30 ans (1980-2010). Le graphique est une moyenne des chiffres des différents pays.

Comment l'inégalité a-t-elle progressé ?

Sur trente ans, l'inégalité des revenus a sensiblement progressé. Les 10 % les plus riches ont en moyenne capté 5 % en plus du gâteau des revenus en 2010 qu'ils ne le faisaient en 1980. Admettons qu'en 1980, dans un des pays étudiés, les plus riches captaient 20 % des revenus ; en 2010, ils capteraient 25 %.

Quelle est la contribution de la syndicalisation dans ces chiffres ?

Sur ces 5 % en plus mis dans leurs poches par les plus riches, 2 % s'expliquent par un seul fait, la baisse du taux de syndicalisation, autrement dit du pourcentage des travailleurs affiliés à un syndicat. 40 % de la hausse de l'inégalité de ces trente dernières années s'explique donc par ce facteur ! Plus d'affiliés syndicaux, c'est plus d'égalité.

Quels mécanismes concrets ?

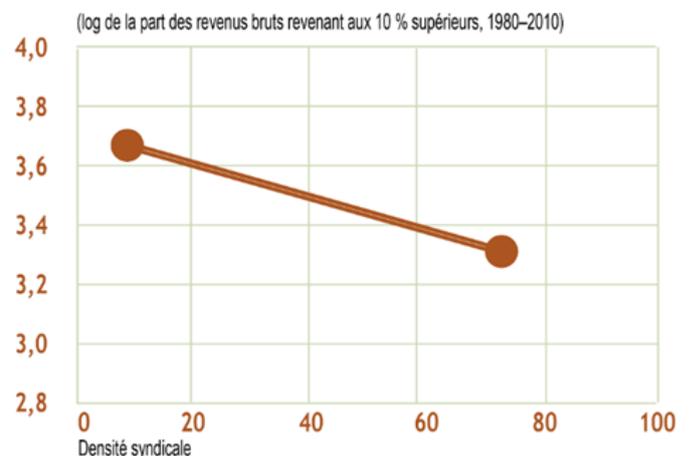
Les deux chercheuses du FMI donnent deux explications. D'une part, des syndicats plus forts signifient une négociation collective équitable. Les travailleurs à moyen et faible revenu reçoivent leur juste part de la valeur ajoutée des entreprises sous forme de salaires ; au lieu que la valeur ajoutée ne soit siphonnée sous forme de dividendes financiers par les actionnaires et les top managers, justement ceux qui appartiennent aux 10 % les plus riches de la population. D'autre part, des syndicats plus forts protègent les systèmes solidaires de redistribution des revenus (Sécu, taxation du capital...), ce qui réduit les écarts de richesse.

Les inégalités se réduisent grâce aux syndicats, ce que des recherches plus récentes sont encore venues confirmer.

F. Jaumotte et C. Osorio Buitron, "Inequality and Labour Market Institutions", Juillet 2015.

A. Chu, « Labor union and the wealth-income ratio », 2018

Le recul du syndicalisme dans les pays avancés est corrélé à une augmentation de la part des revenus revenant aux 10 % supérieurs.



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques; Standardized World Income Inequality Database Version 4.0. Note : Pays avancés = Allemagne, Australie, Canada, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse. La densité syndicale est la proportion de salariés adhérents à un syndicat